

PROJET DE FUSION ENTRE

CHATEAU DE RANCHICOURT
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000.000 d'euros
Siège social : 542 Rue Franklin Roosevelt
62400 BETHUNE
797.805.181 RCS ARRAS
(société absorbante)

ET

UNICK
Société par actions simplifiée
au capital de 407.000 euros
Siège social : 542 Rue Franklin Delano Roosevelt
62400 BETHUNE
799.369.368 RCS ARRAS
(société absorbée)

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique en date du 29 novembre 2024, la société CHATEAU DE RANCHICOURT et la société UNICK ont signé un projet de fusion aux termes duquel la société UNICK transmettrait, à titre de fusion, à la société CHATEAU DE RANCHICOURT l'ensemble de son patrimoine.

Sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société UNICK ferait apport à la société CHATEAU DE RANCHICOURT de la totalité de son actif, soit 465.372,98 €, à charge de la totalité de son passif, soit 2.436.543,90 €. L'actif net transmis s'élèverait à - 1.971.170,92 €.

La société UNICK, afin de reconstituer un actif net positif en vue de la fusion, a réalisé, en date du 19 novembre 2024, une augmentation de son capital social d'une somme de 2.378.170,92 €, pour le porter de 1.000 € à 2.379.170,92 €, par voie d'élévation de 2.378,170920 € de la valeur nominale de chacune des 1.000 actions existantes, laquelle est portée de 1 € à 2.379,170920 €, ladite augmentation de capital ayant été intégralement souscrite par la société MELLICK ENGINEERING, associée unique de la société UNICK, par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible détenue par la société MELLICK ENGINEERING sur la société UNICK et ce à concurrence de 2.378.170,92 €, puis réduit son capital social d'une somme de 1.972.170,92 €, pour le ramener de 2.379.170,92 € à 407.000 €, par voie de diminution de 1.972,170920 € de la valeur nominale de chacune des 1.000 actions existantes, laquelle est ramenée de 2.379,170920 € à 407 €, par apurement à due concurrence de la totalité des pertes telles qu'elles apparaissaient dans les comptes annuels du dernier exercice clos le 31 décembre 2023 régulièrement approuvés. Cette augmentation et cette réduction du capital social en date du 19 novembre 2024 ont donné lieu à une hausse des capitaux propres de la société UNICK à hauteur de 2.378.170,92 €, faisant ressortir l'actif net transmis à 407.000 €.

L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 1^{er} janvier 2024, les opérations réalisées par la société UNICK depuis cette date devant être considérées comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la société CHATEAU DE RANCHICOURT. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apport retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables.

La société MELLICK ENGINEERING, société par actions simplifiée au capital de 2.780.000 €, dont le siège social est situé à BETHUNE (62400) 170 Rue d'Aire, immatriculée sous le numéro 514.312.073 au Registre du Commerce et des Sociétés d'ARRAS, société mère détenant la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société CHATEAU DE RANCHICOURT, société absorbante, et de la société UNICK, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé.

La société UNICK sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion sera réalisée le 31 décembre 2024.

Les créanciers des sociétés absorbante et absorbée dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ARRAS le 29 novembre 2024 tant pour la société absorbante que pour la société absorbée.